

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **129 (2003)**

Heft 21: **Pont neuf**

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIRECTION : PROGRAMME, OBJECTIFS ET DIVERS

Lors de ses récentes réunions, la direction de la **sia** a débattu de son programme 2003-2004, défini ses objectifs et traité diverses affaires. Elle s'est notamment prononcée au sujet de la loi sur les architectes et les ingénieurs, a évalué les nouveaux outils de travail élaborés par le CRB, discuté des adaptations à apporter à la procédure d'adhésion pour les candidats issus des filières ETS - respectivement HES - et examiné la révision de la loi sur les marchés publics (LMP).

Prochaine assemblée des délégués

La prochaine réunion de l'assemblée des délégués (AD) se tiendra dans les murs du futur centre Paul Klee encore en construction à Berne. La direction a apporté les dernières retouches au budget 2004 qu'elle se propose de soumettre à l'AD. Celui-ci prévoit des réserves que la direction et la Commission centrale des normes et règlements (CCR) pourront libérer au profit de nouveaux projets qui ne démarreront qu'en cours d'année. L'AD devra également procéder à la confirmation de nominations ou à des élections complémentaires, pour les deux ans à venir, au sein du conseil suisse d'honneur, de la commission de vérification des comptes, ainsi que de la CCR. L'élection de la direction est aussi à l'ordre du jour. Que tous les membres qui se présentent à une réélection ou comme nouveaux candidats - de même que ceux qui se retirent de leurs fonctions au sein de la direction ou des commissions - trouvent ici, au nom de tous les membres de la **sia**, l'expression de la gratitude de la Société pour leur engagement.

Requête d'adhésion émanant de l'association des géologues

Le comité de l'association professionnelle des géologues suisses (CHGEOL <www.chgeol.org>) a déposé une requête d'adhésion comme société spécialisée de la **sia**. La direction s'en félicite dans la mesure où de nombreux liens unissent la **sia** à cette profession et que presque deux tiers des membres de CHGEOL sont déjà membres de la **sia**. La direction soutient donc la présentation de cette requête à l'AD, avec la condition que - conformément à l'art 42 de nos statuts - tous les membres de la **sia** qui le désirent puissent rejoindre CHGEOL dans une catégorie de membres encore à définir.

La formation continue : un engagement nécessaire, qui doit rester volontaire

Les représentants des professions techniques - qu'ils soient architectes, ingénieurs ou spécialistes de l'environnement - sont investis de la confiance de leurs mandants. Cette confiance se fonde sur une formation de base solide, en permanence enrichie par un effort de perfectionnement professionnel intégrant les acquis les plus récents du savoir. Or si la direction insiste sur le devoir de ses membres de veiller à leur formation continue, elle n'entend pas pour autant mettre en œuvre une obligation de perfectionnement assortie de contrôles et de sanctions.

Protection des titres professionnels des ingénieurs et architectes

Comme institution reconnue de droit public, la Fondation des registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG) remplit des tâches qui sont soutenues par l'industrie privée,

tandis que la Confédération assure une garantie de déficit. Cela étant, aussi longtemps que le REG ne bénéficiera pas d'une reconnaissance internationale, il sera de plus en plus difficile pour les ingénieurs et les architectes suisses de participer à des appels d'offres et des concours lancés à l'étranger. L'intérêt de la **sia** commande donc d'œuvrer en faveur d'une telle reconnaissance internationale du REG et la direction a unanimement décidé de soutenir la démarche et le calendrier arrêtés à cette fin.

Mouvements en faveur de la loi sur les architectes et les ingénieurs

Un projet de loi élaboré par la Conférence suisse des architectes (CSA) a longtemps sommeillé dans les tiroirs de l'administration, jusqu'au réveil intervenu au printemps dernier. Après une séance inaugurale, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a diffusé auprès de larges cercles de l'économie un questionnaire, qui servira de base à un débat fixé mi-novembre sur l'opportunité de légiférer en la matière. La direction défend clairement le point de vue que l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur doit se fonder sur des définitions et des règles d'activité explicites. Celles-ci protégeront avant tout les maîtres d'ouvrages, dans la mesure où elles leur permettront de choisir des mandataires dont ils pourront mieux apprécier les qualifications et compétences. L'usage non réglementé des titres professionnel est en effet source de confusion et les abus nuisent à l'image des professions concernées.

Exigences face à la révision de la LMP

Au centre des exigences formulées par la **sia**, figure l'intégration dans la

loi fédérale de procédures adaptées à la reconnaissance de prestations de nature intellectuelle, en particulier pour des mandats d'étude complexes. De telles prestations se distinguent notamment par le fait que leurs résultats ne peuvent être définis à l'avance de manière détaillée, si bien qu'elles ne sauraient être assimilées à des contrats de fournitures ou de construction. Les autres attentes de la **sia** concernent le champ d'application de la loi fédérale, les conditions de participation aux appels d'offres publics, les délais, les critères d'évaluation, le concours de projets - en l'occurrence et comme pour d'autres problématiques, la prise en considération des normes et règlements des associations professionnelles en la matière -, les moyens de droit, la transparence des procédures, ainsi que la formation des divers acteurs concernés par la loi.

Politique de normalisation de la SIA

Les statuts de la **sia** stipulent que la politique de normalisation envisagée par la Société doit être soumise à l'approbation de son assemblée des délégués tous les trois ans. La direction a réaffirmé sa volonté de poursuivre sa collaboration avec des institutions concernées par l'élaboration de normes. Le domaine de l'environnement est appelé à prendre une importance accrue dans les travaux de normalisation et une attention particulière sera notamment accordée à des aspects tels que la protection de la santé, le développement durable et la compatibilité avec la législation sur les cartels. Le principe selon lequel les normes ne doivent pas restreindre la créativité a en outre été réaffirmé comme une exigence essentielle.

La société à 2000 watts

Un vaste réseau est actuellement en train de se constituer autour de la notion de société à 2000 watts. D'ici à 2050, l'objectif de ce mouvement consiste à abaisser la consommation énergétique de chaque individu à deux tiers de ce qu'elle est aujourd'hui. On aperçoit clairement l'axe qui s'oriente maintenant vers la construction et l'aménagement du territoire, tandis que le domaine des installations et des procédés de production n'y est encore que modestement représenté. La **sia** considère l'objectif d'une société à 2000 watts comme un projet important et porteur d'avenir, auquel elle contribue essentiellement par le biais de son « Concept de réduction progressive des consommations énergétiques ». Dans un avenir déterminé, il importe en outre de familiariser au moins la moitié des membres de la Société aux objectifs arrêtés, afin d'assurer un large socle de collaboration pour les participations et les soutiens éventuellement requis dans cette perspective.

Elaboration de nouveaux outils de travail du CRB

La **sia** soutient le développement des instruments que le Centre suisse pour la rationalisation de la construction (CRB) conçoit pour la description, le calcul et la facturation finale de prestations dans la construction. Ces développements doivent toutefois intervenir de manière planifiée et, compte tenu de l'ampleur du projet en cours, la **sia** entend pouvoir contrôler le déroulement des travaux sur la base d'étapes clairement définies et assorties de délais explicites. Les aspects économiques du projet - en particulier les dépenses induites pour les acteurs de la construction et leurs effets sur les coûts de la construction en général - doivent en outre être établis. Enfin, les bases de

données existantes au sein des bureaux d'architectes et d'ingénieurs doivent demeurer exploitables et compatibles avec les nouveaux instruments prévus.

Adaptation de la procédure d'admission de nouveaux membres

Dans les sections, le traitement de dossiers de candidature émanant de diplômés ETS et HES se traduit par une surcharge de travail. La commission d'admission a donc fait des propositions à la direction pour accélérer la procédure: les diplômés ETS et HES seront désormais invités à adresser leur requête et leur dossier de candidature au secrétariat général à Zurich, qui contrôlera leur complétude, évaluera les diplômes présentés et se procurera les lettres de référence nécessaires. Comme jusqu'ici, il soumettra ensuite les dossiers complets au jugement des sections et de la commission d'admission. Les diplômés des EPF, des universités et les professionnels inscrits au REG A continueront en revanche à déposer leur demande d'admission auprès de la section de leur choix.

Passage du témoin à la tête des normes sur les structures porteuses

La rédaction des nouvelles normes sur les structures porteuses (*Swisscodes*) a sans doute été le plus vaste projet entrepris par la **sia** à ce jour. Il a impliqué de nombreuses forces sur une base aussi bien volontaire que rémunérée et contribué à renforcer la réputation de la **sia** comme organisation de normalisation. Avec l'achèvement des travaux, d'émérites présidents et membres des commissions en charge des normes de structure ont annoncé leur retrait dans le cadre du renouvellement des organes en question. De nouveaux experts ont pu être trouvés,

qui sont prêts à reprendre ces tâches de première importance. La direction a donc nommé les nouveaux présidents de ces commissions et elle remercie tous les participants concernés de leur infatigable engagement.

Représentation de la SIA dans des organisations tierces

La **sia** collabore avec de nombreuses organisations et cultive des liens divers avec des organismes publics et privés. Or les représentants de la **sia** au sein de telles structures tierces se sont souvent trouvés réduits à exprimer leurs vues et convictions personnelles faute d'une relation plus étroite aux organes exécutifs de la **sia**. C'est pourquoi les représentants auprès de tiers seront à l'avenir encadrés par un groupe responsable qui assurera l'échange d'informations. Les mandats de représentation seront ainsi fondés sur une politique définie d'entente avec la direction, ce qui contribuera aussi à uniformiser la communication et l'image de la **sia** à l'externe.

Collaborations volontaires et travaux rémunérés

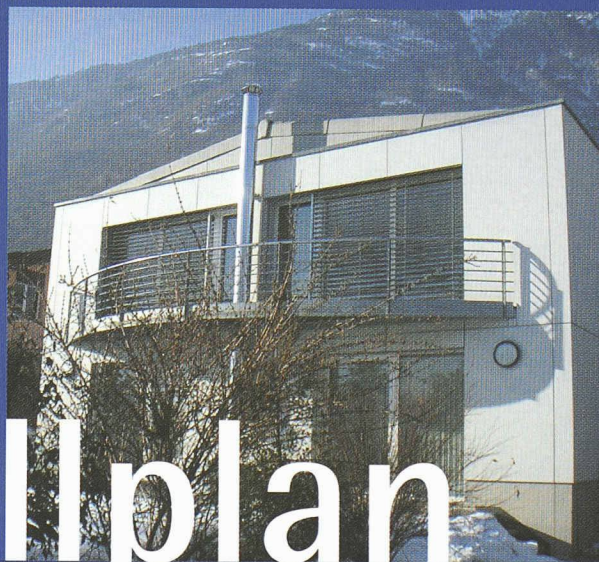
En principe, le travail fourni au sein de la **sia** l'est sur une base volontaire et seuls les frais font l'objet d'une compensation. Dans le cadre de projets complexes ou lors de périodes conjoncturelles difficiles, la pression s'accroît toutefois en faveur de mandats rémunérés pour soutenir les volontaires actifs au sein des commissions. Or la fixation du salaire horaire adapté dans de tels cas constitue un point délicat. La direction a donc plafonné la rémunération de prestations mises au concours dans ce cadre au salaire de catégorie B défini par la Kbob (Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier).

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

20 ans d'innovation et de continuité

Projet: Villa individuelle Resentera, Fully

Client: Thomas Coquoz architecte, Martigny



Allplan 2003

L'outil adapté
aux architectes et
aux ingénieurs



Distribution et support
pour la Suisse romande:
ACOSOFT SA
1870 Monthey
024 / 471 94 81
www.acosoft.ch



NEMETSCHek
FIDES & PARTNER AG

LE GROUPE DES INGÉNIEURS DE L'INDUSTRIE (GII) EST ACTIF DEPUIS 50 ANS

*Par décision de l'assemblée des délégués de la **sia**, le Groupe des ingénieurs de l'industrie (GII) a été fondé le 14 novembre 1953, ce qui en fait le plus ancien groupe spécialisé de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Le comité central se félicita alors de cet événement et rappela que « le premier devoir des membres est...de promouvoir la publicité auprès des ingénieurs mécaniciens et électriciens ». Depuis lors, le GII s'est toujours efforcé de collaborer avec les autres organes de la **sia**, au travers d'échanges, de manifestations et de cours de formation communs.*

Le GII s'est toujours intéressé à des thèmes centraux tels que les conditions de travail, la formation ou la promotion de la profession d'ingénieur. En effet, si les conditions sociales se sont généralement améliorées en Suisse depuis 50 ans, le problème des débouchés professionnels ouverts aux ingénieurs se pose à nouveau, la réduction des emplois conduisant à des mises à la retraite anticipée ou au chômage. D'autre part, le cycle de vie des connaissances devenant de plus en plus court, la formation continue a pris une importance accrue et apprendre sa vie durant est devenu la règle. Enfin, la réputation attachée à la profession d'ingénieur ne correspond toujours pas à la réalité des prestations fournies : si les progrès que la vie quotidienne doit à la technique semblent en effet naturels, celle-ci est souvent rendue responsable des inconvénients qui y sont liés (dans le domaine nucléaire par exemple). Améliorer la perception de la technique dans la société et l'encouragement des jeunes à choisir des professions d'ingénieur demeurent donc parmi les tâches

essentielles de la **sia** en général et du GII en particulier.

Rétrospective

Dans les années soixante, le Groupe spécialisé des ingénieurs mécaniciens travailla en étroite collaboration avec l'EPF de Zurich afin d'inclure les expériences pratiques dans la formation universitaire. Il participa également à la coordination des plans d'études de l'EPFZ et de l'EPUL, ainsi qu'au développement des cours de droit et d'économie à l'EPFZ. Par ailleurs, le choix de l'ASME (American Society of Mechanical Engineers) d'organiser son congrès de 1966 sur les turbines à gaz à Zurich fut perçu par le GII comme une reconnaissance des prestations remarquables de l'industrie suisse dans le domaine des grandes machines.

Les années septante virent la formation de plusieurs groupes régionaux (Berne, Bâle, Vaud et Genève). Les congrès organisés au cours de cette décennie eurent pour thèmes « Technique pour l'humanité », « Trafic », « Energie », « Economie et technique », « Informatique » ou « Industrie bio ».

Au début des années quatre-vingt, des délégués des sections de la **sia** vinrent se joindre au comité du GII. Les étudiants des EPF furent directement encouragés par le GII à faire partie de la **sia**. Dès 1983, le GII insista sur la diversité des possibilités offertes par le groupe, notamment celle de la formation d'équipes multidisciplinaires pour aborder certaines problématiques. En 1985, les informaticiens furent invités à devenir membres de la **sia**.

C'est également à cette époque (novembre 1987) que le nouveau règlement du GII fut approuvé par l'assemblée des délégués à l'occasion des festivités pour les 150 de la **sia** et que fut adopté le nouveau nom de notre asso-

ciation : « Groupe des ingénieurs de l'industrie ». Enfin, de nombreux congrès autour de la profession d'ingénieur et la technique furent organisés, notamment en collaboration avec le groupe « Nouvelles technologies » créé en 1988 par la **sia**.

Au début des années nonante, le GII élaborait une banque de données sous le titre de « Qui fait quoi ». Durant toute cette décennie, les groupes régionaux redoublèrent d'activité notamment par l'organisation de nombreux congrès sur des thématiques de plus en plus variées suivant l'évolution de la société (énergie, environnement, déchets, transports, télécommunications etc.)

Cette période vit également le début de l'élaboration du tarif des honoraires pour les professionnels autres que les ingénieurs civils ou les architectes. A la suite de l'introduction d'une cotisation dans les groupes spécialisés, le GII perdit toutefois 20% de ses membres. Une analyse montra que les points forts du GII tenaient à des connaissances multidisciplinaires très diversifiées dans les domaines de l'énergie, des transports, des télécommunications, tandis que ses points faibles relevaient de l'étroitesse de sa base financière, de la moyenne d'âge avancée de ses membres et du manque de coordination avec les autres sections et groupes spécialisés. Le GII a alors soutenu le comité de prospection de la **sia** et de fructueux contacts concernant des manifestations communes et la formation ont pu être noués avec l'Union Technique Suisse (UTS).

En 2001, le comité du GII s'est vu considérablement rajeuni et un site Internet a été ouvert début 2002. Un prospectus trilingue présentant le GII a été élaboré en collaboration avec les groupes régionaux. La publicité pour le recrutement de nouveaux membres a amené de nombreuses adhésions et le

Programme de la journée

Vendredi 14 novembre 2003, Casino de Berne, Herrengasse 25, 3011 Berne

08.45 Ouverture du bureau de la journée au foyer sud, remise des documents et café de bienvenue

09.30 Début de la journée (grande salle): allocution de bienvenue de Markus Henne (directeur de la matinée), puis discours de Daniel Kündig, président de la SIA, Christine Beerli, conseillère aux Etats, et Robert Guery, président du GIL.

Attribution du titre de membre d'honneur du GIL aux anciens présidents du GIL

Attribution du prix de l'innovation dans la construction de véhicules

11.00 Exposés professionnels

PSI: Concepts possibles pour une mobilité individuelle durable

Alcan: Méthodes de construction hybride dans la construction automobile

Styner + Bienz: Production rentable de pièces en séries dans la technologie de formage sans tension copeaux

Injecta: Construction légère par moulage sous pression

Questions, discussions

12.30 Lunch à la Salle du conseil, exposition au foyer sud ouverte

Accompagnement musical

14.00 Exposés professionnels

Georg Fischer Fahrzeugtechnik AG: Importance des matériaux en fonte dans la construction automobile

Sika: Collage structurel à haute résistance dans la construction automobile

Esoro: La cellule de carburant dans la construction automobile à l'exemple de HyCar

EPFZ: Le rêve d'une mousse idéale - absorption de l'énergie et prévention des blessures dans la construction automobile

EPFL: Le défi des systèmes d'entraînement de véhicules routiers

Questions, discussions

15.45 Entretiens de podium (animateur: Prof. Lino Guzzella, ETH Vorsteher Dept. MAVT, Zürich)

La place technologique suisse

Réputation de l'industrie automobile

Longévité de la technologie dans la construction automobile

Attractivité des groupes industriels auprès des jeunes collaborateurs

Programme des cours des Hautes écoles dans le domaine de la technologie des véhicules

16.30 Apéritif dans la salle du conseil des citoyens, ouverture de l'exposition

Accompagnement musical

18.00 Fin de la manifestation

(Programme sous réserve de modifications pour des raisons techniques)

comité du GIL se félicite de l'intérêt que ses membres portent aux objectifs et activités du groupe.

Perspectives

Les thèmes essentiels que le GIL a inscrits à son ordre du jour pour les prochaines années sont:

- information et communication
- énergie
- santé, sécurité, risque.

En tant que société spécialisée, le GIL est conscient de ses responsabilités et veut soutenir de manière ciblée une ingénierie durable dans tout ce qui influence le cycle de vie des produits et systèmes techniques. Simultanément, il soutient une meilleure intégration des ingénieurs dans la société et contribue à donner à ces spécialistes une meilleure vue d'ensemble de l'évolution économique.

La fête du jubilé

Le 14 novembre 2003, le groupe des ingénieurs de l'industrie fêtera son 50^e anniversaire. Sous l'intitulé « En mouvement » (voir programme ci-contre), cette journée sera consacrée à l'innovation dans la construction de véhicules. Outre les aspects relevant de l'acceptation sociale et économique, les principaux objectifs de ce domaine d'innovation sont les suivants:

- efficacité énergétique accrue
- réduction de l'émission de polluants
- augmentation de la sécurité
- diminution des flux de matériaux et de matières
- promotion de la qualité du design.

RP et communication SIA, cvb/pps

RABAIS SUR LES ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Grâce aux contrats collectifs que la **sia** a passés avec plusieurs compagnies d'assurance, tous les membres **sia** bénéficient de primes avantageuses dans les assurances complémentaires à l'assurance obligatoire des soins. L'offre de la CSS comprend - selon le produit d'assurance - une couverture d'hospitalisation élargie pour la division commune en Suisse, la division privée ou demi-privée, le libre choix de la division avec participation aux coûts, une assurance pour médecine alternative avec prestations jusqu'à 10000 francs par an, des prestations complémentaires pour les enfants et les jeunes, des assurances pour les cas d'urgence (transport), les cures et les soins à domicile ainsi que les soins dentaires.

En plus du rabais collectif, la CSS accorde des rabais jusqu'à 100% sur les primes enfants et jusqu'à 50% si aucune prestation n'est revendiquée. L'offre s'adresse aux membres jusqu'à 60 ans ainsi qu'aux personnes de leur famille qui vivent dans le même ménage. Renseignements et offres peuvent être obtenus en indiquant le numéro du contrat CCT 113063 auprès de chaque agence CSS ou sous <www.css.ch>.

Karin Frei, secrétariat général SIA

SECTION VAUDOISE

Candidatures au titre de membre individuel:

- **Puzella Sandra**, ingénieur civil, dipl. EPFL en 2000
- **Schärer Cédric**, architecte dipl. EPFL en 1995

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises à la direction de la **sia** à Zurich.